



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2023-02**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 14 mars 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2023-02 relative aux marges de recul d'un garage existant sur le lot 2 707 704 correspondant à la propriété du 484, rue Saint-Jacques à Saint-Hugues.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser une marge de recul latérale ainsi qu'une distance avec le bâtiment principal, inférieure au minimum requis par le règlement de zonage no. 269-06.

En vertu des dispositions relatives aux bâtiments accessoires, présentes dans les articles 7.1.2 et 7.2.1.3 du règlement no. 269-06, le garage doit respecter une marge latérale de 1,5m ainsi qu'une distance minimale de 2 mètres avec le bâtiment principal. Or, selon le plan #DG2637-C préparé en date du 14 novembre 2022 par Dominique Gingras, Arpenteur-Géomètre, minute 4 539, le garage présente une marge de recul latérale de 1,47 mètre et de 1,28 mètre, soit respectivement des dérogations mineures de 0,03m et de 0,72m.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 14 mars 2023.

**Carole Thibeault**  
Directrice générale  
9 février 2023